



OBJET : AUTORISATION POUR LE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA LUDO-MEDIATHEQUE (4^E TRANCHE)

LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 26,

Vu la délibération n°2020/020 en date du 30 mai 2020, portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à Monsieur Philippe BARAT, en vertu de l'arrêté n°A23J029 du 31 mars 2023,

Vu le projet d'extension des horaires d'ouverture de la Ludo-médiathèque, dont le coût total est estimé à 450 000 € HT soit 540 00 € TTC,

CONSIDERANT

Que Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, a été expressément autorisé par le Conseil Municipal à pouvoir procéder aux dépôts de demandes de subventions.

Que l'Etat prévoit, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, une subvention d'un montant maximal de 80% du montant total subventionnable du projet HT.

DECIDE

De solliciter auprès de l'Etat la quatrième tranche de la subvention pour l'extension des horaires d'ouverture de la Ludo-médiathèque,

D'autoriser Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, ou son représentant, Monsieur Philippe Barat, Adjoint au Maire, à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

DIT

Que la présente décision municipale sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

Que la présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville (www.herblaysurseine.fr).

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site de télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.



Philippe Rouleau
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

HOTEL DE VILLE

43, rue du Général de Gaulle
BP 40003 - 95221 Herblay Cedex
Tél : 01 30 40 47 00 - mairie@herblay.fr
www.herblay.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20250318-DM2025-069-AR
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025